

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

à l'interpellation José Durussel – Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme !

Rappel

La visite qui a engendré les craintes d'un avocat genevois avec sa famille a-t-elle influencé la seule fermeture d'une tour sur le site de l'ancien Château de Saint-Martin du Chêne, sis sur la commune de Molondin, rien n'en est moins sûr !

Ce monument appartenant au canton depuis une centaine d'années a donc été fermé au public depuis cet été.

Lieu de visite et de passage de nombreux promeneurs, cette tour est équipée depuis 1962 d'un escalier métallique à l'intérieur, afin d'accéder à son sommet à 22 mètres de hauteur. Certes, ce dernier est assez raide et nécessite une certaine prudence avant de l'emprunter.

Dès lors, que vont devenir les sommets, cimes, ou autres points de vue de notre canton, là où il y a de possibles dangers et risques de chute lors de promenade familiale ?

Au vu de ce qui précède, je me permets de poser les questions suivantes:

- 1) Y a-t-il réellement nécessité de sécuriser cet endroit ?*
- 2) Si oui, l'investissement est-il important ?*
- 3) Ne serait-il pas plus judicieux d'interdire les visites au public seulement au moment des travaux ?*
- 4) Quand la réouverture de cet édifice est-elle prévue ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) José Durussel

Réponse du Conseil d'Etat

Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation José Durussel – Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme ! (13_INT_169)

Comme l'indique l'interpellateur, l'Etat a pris en été 2013 la décision de fermer au public l'accès à la Tour Saint-Martin sise sur la colline de Molondin.

Avant de répondre aux questions soulevées, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer l'intérêt qu'il porte à ce site important sur le plan patrimonial. L'Etat de Vaud a d'ailleurs entrepris les démarches nécessaires à sa préservation il y a un siècle déjà.

La Tour Saint-Martin constitue en effet le dernier témoin d'un bourg et d'un château des XIIe et XIIIe siècles qui constituèrent au Moyen-Âge le centre d'une seigneurie importante. Le site fut détruit par les troupes bernoises lors de la conquête du Pays de Vaud en 1536 et servit longtemps de carrière de pierres aux villages environnants. Afin d'en sauver les derniers vestiges, l'Etat classa la tour en 1902 et, dans un but de conservation, acheta le site à un propriétaire privé en 1914. D'importants travaux de consolidation et de restauration ont été effectués dans les années 1960.

1) Y a-t-il réellement nécessité de sécuriser cet endroit ?

Alerté par un particulier, le Service immeubles, patrimoine et logistique s'est rendu sur place et a confirmé que, selon les normes actuelles, le site présentait un danger pour les visiteurs. Le Bureau de prévention des accidents a établi un rapport confirmant cette analyse. Presque à tous les niveaux de la tour, une personne en tombant ferait une chute dangereuse, voire mortelle. L'ascension se fait par des marches très raides et étroites qui évoquent davantage une échelle qu'un escalier. L'espace entre les marches est important et ajouré. Enfin, les balustrades de l'escalier et les rampes du chemin de ronde au sommet de la tour sont basses, ouvertes et constituées d'un simple tube en acier de quelques centimètres de diamètre.

La Tour Saint-Martin est un but d'excursion apprécié dans toute la région. La présence d'un foyer destiné aux grillades en fait un lieu de pique-nique familial. A cela, il faut ajouter la proximité du village. Ces constats impliquent la présence de nombreux enfants qui peuvent se trouver sans surveillance. Le risque d'un accident est réel.

2) Si oui, l'investissement est-il important ?

La sécurisation du site impliquerait le remplacement complet de l'escalier ainsi que la pose de garde-corps sur le chemin de ronde. L'investissement est estimé à 150'000 francs.

3) Ne serait-il pas plus judicieux d'interdire les visites au public seulement au moment des travaux ?

Au vu des réponses à la première question, le Conseil d'Etat estime qu'une réouverture de la Tour Saint-Martin au public ne peut être envisagée avant la sécurisation du site.

4) Quand la réouverture de cet édifice est-elle prévue ?

Après discussion avec les Municipalités de Molondin et de Chêne-Pâquier, il a été convenu que l'Etat finance à hauteur de 100'000 francs la sécurisation des lieux, tandis que les deux communes s'engagent à financer le solde, à assurer l'entretien des nouvelles installations et à gérer l'accès à la tour. Si cet accord est entériné par les deux conseils généraux, les travaux pourront commencer cet hiver encore. Dans ces conditions, la Tour Saint-Martin sera réouverte au public dès le printemps 2015.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 décembre 2014.

Le président :

P.-Y. Maillars

Le chancelier :

V. Grandjean